

Université Constantine 1
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

Procès-verbal du Conseil Pédagogique de la faculté SNV
N°04 titre de l'année universitaire 2022-2023

Dans le cadre de l'évaluation du démarrage des enseignements du deuxième semestre de l'année universitaire 2022-2023 et de la clôture des activités pédagogiques du premier semestre, suite aux recommandations du vice-rectorat chargé de la pédagogie rapportées dans le procès-verbal du conseil pédagogique de l'université qui s'est tenu le dimanche 05/02/2023, sur instructions de monsieur le Doyen formulées lors du conseil d'administration de la faculté datant du mercredi 08/02/2023, et après avoir lancé l'appel à la tenue de la première session des comités pédagogiques du deuxième semestre de l'année universitaire 2022-2023, après réception, lecture et synthèse des procès-verbaux de ces rencontres, il s'est tenu, le **lundi 20/02/2023 à 09h30**, au niveau de la salle de conférence, le **conseil pédagogique N°04 de la faculté SNV**.

Étaient conviés à cette réunion : le Doyen, le vice Doyen en charge de la pédagogie, le responsable du Domaine SNV, les chefs de départements et leurs adjoints chargés de la pédagogie, les responsables de la plateforme PROGRES au niveau des départements, les responsables de filières ainsi que les responsables des parcours Licence et Master. Les convocations ont été envoyées par courrier électronique le **mercredi 15/02/2023 à 15h14**. Environ 83% des responsables concernés ont répondu favorablement à notre invitation (voir procès-verbal de présence joint à ce rapport). Plusieurs points ont été évoqués lors de cette rencontre :

Ordre du jour

- 1- Bilan pédagogique du premier semestre de l'année universitaire 2022-2023**
- Évaluation pédagogique du déroulement des enseignements prodigués durant ce premier semestre (points forts, points faibles et recommandations),
- Appréciation du déroulement des examens et des évaluations continues du premier semestre (points forts, points faibles et recommandations),
- Délibérations de la session normale (état d'avancement),
- Programmation des contrôles de rattrapage.

- 2- Évaluation du démarrage du deuxième semestre de l'année universitaire 2022-2023**
 - Emplois du temps et affectations,
 - Organisation de la première session des comités pédagogiques au titre du deuxième semestre.

- 3- Lecture de l'arrêté N°171 du 09 février 2023** fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master, et qui abroge l'arrêté N°992 du 01 août 2022.

- 4- Mise en place de l'EAD des matières transversales au niveau de la faculté SNV :** point de situation et perspectives (suite et précisions des points évoqués dans le PV du conseil pédagogique extraordinaire-restreint de la faculté SNV qui s'est tenu le mardi 10/01/2023),

- 5- Application de l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022 au niveau des formations Licence et Master de la faculté SNV :** état des lieux et perspectives (suite et précision des points mentionnés dans le PV du conseil pédagogique extraordinaire de la faculté SNV qui s'est tenu le dimanche 20/11/2022),

- 6- État d'avancement dans la réalisation du mémoire de fin de cycle Master et Licence (PPE)**

- 7- Plateforme PROGRES**

- 8- Divers**

1- Bilan pédagogique du premier semestre de l'année universitaire 2022-2023

1-1- Évaluation pédagogique du déroulement des enseignements du premier semestre

Suites aux recommandations de la tutelle concernant la rentrée universitaire 2022-2023 rapportées par monsieur le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui a insisté dans sa note sur le « retour au système habituel adopté avant la pandémie Covid-19 », après concertation avec les autorités pédagogiques et administratives de l'université Constantine 1, suite à la tenue du conseil de coordination de la faculté, en tenant compte de la conjoncture sanitaire actuelle et des locaux pédagogiques mis à notre disposition, il a été décidé, pour le premier semestre de l'année universitaire 2022-2023, au niveau de la faculté SNV, ce qui suit :

- L'abandon du système d'enseignement par vague et le retour à l'enseignement en continu pour tous les niveaux (L1, L2, L3, M1 et M2) de toutes les formations Licence et Master.
- Mettre l'accent sur l'organisation des activités pédagogiques en présentiel pour les unités fondamentales et méthodologiques. Les unités d'enseignement découvertes et transversales peuvent être dispensées en ligne exclusivement via la plateforme de télé-enseignement de l'établissement (<https://telum.umc.edu.dz/>).
- La programmation des séances de cours et de travaux dirigés (TD) en 01 heure 30 minutes de temps, et les séances de travaux pratiques (TP) en 02 heures.
- L'application de la note du ministère qui a mis l'accent, en outre, sur la nécessité de dispenser des cours durant la journée du samedi, et de prolonger les horaires d'enseignement jusqu'à 18h00, tout en veillant à l'exploitation de l'ensemble des structures pédagogiques pour renforcer l'enseignement en présentiel.

Selon les recommandations de la tutelle, le démarrage des enseignements pour les niveaux L2, L3 et M2 a été programmé pour le samedi 10/09/2022, alors que ceux des niveaux L1 (nouveaux bacheliers) et M1 a commencé le samedi 17/09/2022.

Pour assurer un démarrage des enseignements dans ces délais, plusieurs réunions de coordinations des responsables administratifs de la faculté SNV ont été tenues pour la répartition des locaux pédagogiques et la confection des emplois du temps. Il est à signaler que, comme nous l'avons prévu en conséquence de l'abandon du système d'enseignement par vague et le retour à l'enseignement en continu, nous avons rencontré de quelques problèmes liés à un déficit en locaux pédagogiques.

Ces problèmes ont légèrement retardé la finalisation des emplois du temps de nombreuses spécialités Licence et Master. En tenant compte de toutes ces considérations, et après avoir fait le point avec les responsables pédagogiques et administratifs de la faculté SNV concernant le démarrage réel des enseignements, il a été constaté ce qui suit :

- Le démarrage des enseignements du tronc commun de Biologie pour les niveaux L2 et L1 s'est fait dans les délais impartis ; respectivement le 10/09/2022 et le 17/09/2022. L'engouement des étudiants est très satisfaisant.
- Les enseignements pour les Licences L3 et les Masters M2 ont démarré très timidement à partir du samedi 10/09/2022 avec quelques séances réalisées et un nombre assez réduit d'étudiants présents. Néanmoins, il est à signaler que certaines spécialités ont accusé un retard très conséquent dû à un souci de répartition des locaux pédagogiques. Pour ces formations, les premières séances ont été réalisées à partir du samedi 24/09/2022. La présence des étudiants est jugée assez satisfaisante pour certaines spécialités et très réduite pour d'autres (plusieurs séances programmées et non réalisées pour cause d'absence collective des étudiants).
- Les enseignements pour les Masters M1 prévus initialement pour le samedi 17/09/2022 ont démarré assez timidement à partir du samedi 24/09/2022. Plusieurs séances n'ont pas été réalisées pour des raisons diverses : absence collective des étudiants ou la non-finalisation de l'emploi du temps. Il est à signaler que les départements ont choisi, par priorité, de finaliser d'abord les emplois du temps des niveaux L3 et M2, de pouvoir caser toutes les séances prévues dans les canevas, et de passer par la suite au niveau Master 1.

Sachant que les vacances d'hiver ont été fixées du jeudi 22/12/2022 (au soir) au samedi 07/01/2023 (matin), et que l'arrêt des enseignements a été prévu au jeudi 22/12/2022, et après avoir fait le point avec les responsables pédagogiques, le nombre de semaines d'enseignement effectif est de :

- Les enseignements du tronc commun de Biologie pour les niveaux L2 se sont étalés du samedi 10/09/2022 au jeudi 22/12/2022, ce qui fait **14 semaines d'enseignements effectifs**.
- Le démarrage des enseignements du tronc commun de Biologie pour les niveaux L1 s'est fait le 17/09/2022 et se sont étalés jusqu'au jeudi 22/12/2022, ce qui fait **13 semaines d'enseignements effectifs**.

- Les enseignements pour les Licences L3 et les Masters M2 ont démarré réellement le 17/09/2022 et se sont étalés jusqu'au jeudi 22/12/2022, ce qui fait **13 semaines d'enseignements effectifs**. Pour quelques formations, les premières séances ont été réalisées à partir du samedi 24/09/2022 ce qui fait 12 semaines d'enseignements effectifs. Néanmoins, lesdites équipes de formations ont rapporté la finalisation des activités pédagogiques prévues dans les délais.
- Les enseignements pour les Masters M1 ont démarré assez timidement à partir du samedi 24/09/2022 ce qui fait **12 semaines d'enseignements effectifs**. Toutes les équipes de formation Master 1 à travers les procès-verbaux des comités pédagogiques affirment avoir finalisé les programmes dans les délais.

Dans le cadre du suivi des enseignements au titre du premier semestre de l'année universitaire 2022-2023 par l'équipe Domaine SNV, nous avons veillé à ce que toutes les équipes de formations organisent trois comités pédagogiques par semestre. Dans ce sens, pour ce premier semestre, nous avons fixé 3 sessions des comités pédagogiques :

- **Première session, du dimanche 02/10/2022 au jeudi 06/10/2022**, pour assurer le suivi du démarrage des enseignements,
- **Deuxième session, du dimanche 06/11/2022 au jeudi 17/11/2022**, pour suivre et évaluer l'état d'avancement des enseignements,
- **Troisième session, du dimanche 04/12/2022 au jeudi 15/12/2022**, pour apprécier la finalisation des enseignements et la programmation des évaluations.

Pour le socle commun L1, les trois socles communs L2, les 14 parcours Licences et 20 parcours Master que compte la faculté SNV, **il a été organisé, pour ce premier semestre, 112 rencontres ; 52 en Licence et 60 en Master**. Ces rencontres sont réparties comme suit :

I- Parcours Licence : 14 parcours

Filière	Parcours Licence	Nombre de réunions	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session	3 ^{ème} session
	Sciences de la Nature et de la Vie (Socle commun L1)	02	Jeudi 08/09/2022	Mardi 04/10/2022	
Sciences Biologiques	Sciences Biologiques (Socle commun L2)	02	Jeudi 08/09/2022	Jeudi 06/10/2022	
	Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	03	Jeudi 15/09/2022	Jeudi 17/11/2022	Lundi 12/12/2022
	Biochimie	03	Lundi 26/09/2022	Lundi 14/11/2022	Dimanche 11/12/2022
	Bioinformatique	03	Mardi 20/09/2022	Mercredi 02/11/2022	Dimanche 11/12/2022
	Biologie Cellulaire et Moléculaire	03	Lundi 26/09/2022	Jeudi 17/11/2022	Jeudi 15/12/2022
	Biologie et Physiologie Végétale	03	Mardi 04/10/2022	Lundi 07/11/2022	Mardi 06/12/2022
	Entomologie	03	Dimanche 11/09/2022	Lundi 14/11/2022	Lundi 12/12/2022
	Génétique	03	Jeudi 06/10/2022	Jeudi 17/11/2022	Mercredi 14/12/2022
	Immunologie	03	Mercredi 05/10/2022	Mercredi 16/11/2022	Jeudi 01/12/2022
	Microbiologie	03	Jeudi 06/10/2022	Jeudi 17/11/2022	Mercredi 14/12/2022
	Toxicologie	03	Jeudi 06/10/2022	Jeudi 13/11/2022	Mardi 13/12/2022
Biotechnologies	Biotechnologies (Socle commun L2)	02	Jeudi 08/09/2022	Jeudi 06/10/2022	
	Biotechnologie et Génomique Végétale	02	Dimanche 02/10/2022	Mardi 08/11/2022	
	Biotechnologie Microbienne	03	Mardi 20/09/2022	Jeudi 03/11/2022	Mardi 13/12/2022
Écologie et Environnement	Écologie et Environnement (Socle commun L2)	02	Jeudi 08/09/2022	Jeudi 06/10/2022	
	Écologie et Environnement	03	Lundi 03/10/2022	Dimanche 06/11/2022	Mardi 06/12/2022
	Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L1)	03	Lundi 03/10/2022	Lundi 07/11/2022	Lundi 05/12/2022
	Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L2)	03	Lundi 03/10/2022	Lundi 07/11/2022	Lundi 05/12/2022
		52	19	19	14

(P) : Professionnalisante

(م) : مهني

II- Parcours Master : 20 parcours

Filière	Parcours Master	Nombre de réunions	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session	3 ^{ème} session
Sciences Biologiques	Biochimie	03	Lundi 03/10/2022	Mardi 15/11/2022	Mercredi 14/12/2022
	Biochimie Appliquée	03	Mercredi 28/09/2022	Mercredi 16/11/2022	Jeudi 15/12/2022
	Biodiversité et physiologie végétale	03	Mardi 04/10/2022	Lundi 07/11/2022	Mercredi 07/12/2022
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	03	Dimanche 11/09/2022	Lundi 14/11/2022	Lundi 12/12/2022
	Biologie et physiologie de la reproduction	03	Mardi 04/10/2022	Lundi 07/11/2022	Mercredi 07/12/2022
	Biologie moléculaire des microorganismes	03	Jeudi 15/09/2022	Jeudi 17/11/2022	Mercredi 14/12/2022
	Génétique	03	Jeudi 06/10/2022	Dimanche 13/11/2022	Mercredi 14/12/2022
	Immunologie moléculaire cellulaire	03	Mercredi 05/10/2022	Mercredi 16/11/2022	Jeudi 01/12/2022
	Microbiologie appliquée	03	Jeudi 06/10/2022	Jeudi 17/11/2022	Jeudi 15/12/2022
	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	03	Jeudi 22/09/2022	Jeudi 03/11/2022	Dimanche 11/12/2022
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	03	Lundi 26/09/2022	Jeudi 17/11/2022	Jeudi 15/12/2022
Toxicologie	03	Jeudi 06/10/2022	Jeudi 13/11/2022	Mardi 13/12/2022	
Biotechnologies	Bio-informatique	03	Mardi 20/09/2022	Mercredi 02/11/2022	Dimanche 11/12/2022
	Biotechnologie et contrôle qualité (P)	03	Mardi 20/09/2022	Mercredi 02/11/2022	Mardi 13/12/2022
	Biotechnologie et génomique végétale	03	Dimanche 02/10/2022	Mardi 08/11/2022	Lundi 05/12/2022
	Mycologie et biotechnologie fongique	03	Mercredi 05/10/2022	Jeudi 17/11/2022	Jeudi 15/12/2022
	Biotechnologie et thérapie	03	Jeudi 22/09/2022	Jeudi 03/11/2022	Mardi 13/12/2022
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	03	Dimanche 02/10/2022	Dimanche 06/11/2022	Mardi 06/12/2022
	Écologie microbienne	03	Jeudi 06/10/2022	Jeudi 17/11/2022	Jeudi 15/12/2022
	Protection des écosystèmes	03	Lundi 03/10/2022	Mardi 08/11/2022	Mercredi 07/12/2022
		60	20	20	20

(P) : Professionnalisante

(م) : مهني

Après lecture des procès-verbaux que nous avons reçus, nous avons dressé plusieurs constats avec des points forts et des points faibles :

Points forts

- Démarrage des enseignements dans les délais fixés par la tutelle avec des retards minimes qui n'ont pas empiété sur la finalisation des programmes,
- Avec le retour au système d'enseignement d'avant la pandémie de la Covid19, avec la programmation et même le renforcement des activités pédagogiques en présentiel, nous avons assisté à un réel engouement de nos étudiants qui étaient ravis de ce « retour à la normale ». Cela s'est traduit par des taux de présence et d'assiduité aux cours très satisfaisants ; largement supérieurs à ceux constatés ces trois dernières années,
- Couverture des matières jugée satisfaisante dans sa globalité. Néanmoins, il a été signalé un manque d'enseignants pour les matières transversales dans plusieurs spécialités. Ce problème sera solutionné et ne se posera plus en suivant les recommandations de la tutelle qui stipulent que l'enseignement de toutes les matières transversales devra se faire exclusivement en ligne. Un autre problème de couverture de matières fondamentales et méthodologiques s'est posé également. Ce problème est lié au départ en retraite des enseignants chargés de ces matières. Les responsables pédagogiques et administratifs ont trouvé d'immenses difficultés pour remplacer les enseignants partis en retraites, et ce même avec des vacataires.
- Suivi et collaboration parfaite et harmonieuse entre responsables pédagogiques et administratifs pour assurer le déroulement correct de toutes les activités pédagogiques. L'organisation de réunions périodiques au niveau de la faculté (conseil d'administration, conseil pédagogique), au niveau des départements, et au niveau des équipes de formations permet de prendre en charge toutes les problématiques qui se posent au niveau des formations Licence et Master,
- Renforcement de la formation pratique de nos étudiants par la multiplication et la diversification des travaux pratiques, ateliers et sorties sur terrains organisés au niveau de nos formations, et plus particulièrement pour le niveau Licence.

Points faibles

- Plusieurs problèmes liés aux locaux pédagogiques. Tout d'abord, avec le retour à l'enseignement en présentiel, en continu, et l'abolition du système d'enseignement par vague nous avons assisté à une carence en locaux pédagogiques. Il en a découlé une certaine difficulté à finaliser les emplois du temps correctement dans les délais impartis. Néanmoins, grâce à la collaboration étroite et efficace entre responsables pédagogiques et administratifs, des solutions ont été trouvées et toutes les activités pédagogiques programmées ont pu être réalisées. Nous avons également rencontré quelques problèmes liés à l'utilisation de certains amphis (03, 04, 07, 08, 13 et 14), salles de cours dans le campus TEDJINI HADDAM (vitre cassée non réparée dans la salle 01, rideaux de la salle 08), ainsi que des problèmes d'électricité rapportés dans les salles 67 et 75 du bloc des lettres. Des problèmes de sécurité et d'organisation ont été posés pour les salles du bloc des lettres (bruits insupportables dans les couloirs et dans les salles non utilisées),
- Le problème des data-show s'est posé en force par de nombreuses équipes de formation, et plus particulièrement pour les séances de 08h et de 15h30-17h00. En effet, contrairement à l'année passée, tous les amphis attribués à notre faculté ne disposent pas de data-show fonctionnels, s'ajoutent à cela les difficultés rencontrées par les enseignants affectés aux salles du bloc des lettres ou du campus TEDJINI HADDAM. Des enseignants se plaignent aussi que les agents du bloc des sciences demandent des décharges aux enseignants pour leur permettre de sortir avec le data-show.
- Plusieurs équipes de formations ont rapporté les inquiétudes des étudiants concernant le transport universitaire lors des séances de 15h30 à 17h00. En effet, certaines lignes de transport, le dernier bus démarre entre 16h15 et 16h30, ce qui empêche ces étudiants qui habitent loin, de suivre correctement les dernières séances (15h30 - 17h00). Sachant que les enseignements pour plusieurs formations se terminent à 17h00, il est impératif que la dernière correspondance des bus de transport universitaire soit à 17h15 au minimum.

1-2- Déroulement des examens et des évaluations continues du premier semestre

Il est à signaler que pour le premier semestre de l'année universitaire 2022-2023, notre faculté SNV a géré la programmation de 448 évaluations : 146 en Licence et 302 en Master (156 en Master 1 et 146 en Master 2).

Selon la programmation des activités pédagogiques validée par le conseil pédagogique de l'université Constantine 1, la tenue des examens de la session normale du premier semestre a été fixée du samedi 07/01/2023 au jeudi 19/01/2023, juste à la rentrée des vacances d'hiver. Comme à notre habitude, la programmation des évaluations s'est faite en concertation avec, d'une part, les délégués étudiants, et d'autre part, les responsables pédagogiques et administratifs dans le cadre de la troisième session des réunions périodiques des équipes de formation. Nous avons veillé, comme à notre habitude, à respecter scrupuleusement la chronologie des contrôles souhaitée par nos étudiants. Les plannings des contrôles et des surveillances ont été diffusés sur tous les supports avant le jeudi 22/12/2022. Nous avons opté, au niveau du campus central, pour un démarrage des contrôles le dimanche 08/01/2023 et ce afin d'optimiser les conditions d'accueil de nos étudiants et de résoudre d'éventuels problèmes liés à l'utilisation des locaux pédagogiques. Nous avons également supprimé la journée du jeudi 12/01/2023 de la programmation (jour férié). S'ajoute à cela la non-utilisation de la journée du samedi 21/01/2023 réservée à l'organisation des concours de Doctorat 3^{ème} cycle LMD. Ces circonstances ont conduit à une certaine charge dans la programmation des évaluations, particulièrement pour les formations dont le nombre d'examens à programmer est supérieur à 7. Hormis quelques perturbations minimales liées aux conditions météorologiques et des problèmes spécifiques à quelques formations, plus de 95% des évaluations ont été finalisées le jeudi 19/01/2023. Toutes les évaluations restantes ont pu être réalisées au plus tard le mardi 24/01/2023.

1-3- Délibérations semestrielles de la session normale

Après la finalisation de toutes les évaluations, la programmation des activités pédagogiques annexes pour clôturer ce premier semestre a été établie conformément au calendrier précisé dans le tableau ci-après :

Du samedi 21/01/2023 Au jeudi 26/01/2023	Correction des copies d'examens, affichage des notes, consultation des copies d'examens, affichage des moyennes finales des matières, saisie des notes sur la plateforme PROGRES
Du samedi 28/01/2023 Au lundi 30/01/2023	Organisation des jurys de délibérations semestrielles (S1) de la session normale et affichage des résultats
Du mardi 31/01/2023 Au jeudi 02/02/2023	Réception des recours, convocation des jurys de délibérations pour l'étude des recours, affichage des PV de délibération S1 finaux après étude des recours

Néanmoins, suite à un certain retard accusé dans la réalisation des évaluations qui ont été complètement finalisées le mardi 24/01/2023, suite à un léger retard accusé dans programmation des contrôles de remplacement, suite à la mobilisation de nombreux collègues enseignants dans l'organisation du concours d'accès à la formation Doctorale 3^{ème} cycle LMD, la finalisation des délibérations a pris plus de temps que prévu.

Après avoir fait le point avec les responsables pédagogiques et les chefs de département adjoints chargés de la pédagogie, à notre connaissance, toutes les délibérations semestrielles ont pu être finalisées le jeudi 16/02/2023, pour toutes les formations de la faculté SNV. Un problème particulier lié à la délibération sur PROGRES a été posé pour la formation Master 1 Immunologie Moléculaire et Cellulaire. En effet, et malgré que toutes les notes ont été saisies correctement, les moyennes des redoublants affichées sont erronées. La cellule PROGRES de la faculté va se pencher immédiatement sur ce problème pour le régler.

1-4- Programmation des contrôles de rattrapage

À l'issue des délibérations et après avoir recensé le nombre des étudiants concernés par les contrôles de rattrapage, et suite à la tenue du conseil pédagogique de l'université le dimanche 05/02/2023 durant lequel ce point a été abordé, il a été décidé que la programmation des rattrapages du premier semestre se fera pendant une semaine bloquée du samedi 08/04/2023 au jeudi 13/04/2023. Néanmoins, la planification des contrôles de rattrapage a été laissée à l'appréciation des facultés. **Au niveau de notre faculté, nous avons opté pour l'organisation des rattrapages selon une programmation laissée à l'appréciation de chaque parcours et département, à condition de les finaliser avant les vacances de printemps.** Les chefs de départements et les adjoints chargés de la pédagogie, en concertation avec les responsables pédagogiques et les délégués étudiants, ont été priés d'établir des plannings de ces évaluations, et qui doivent être portés à la connaissance des étudiants par affichage dans des délais raisonnables.

2- Évaluation du démarrage du deuxième semestre

Selon la programmation des activités pédagogiques de l'année universitaire 2022-2023 établie par l'université Constantine 1, le démarrage des enseignements pour le deuxième semestre est prévu à partir du samedi 28/01/2022 ; immédiatement après la finalisation des examens de la session normale du premier semestre. Selon cette même programmation l'arrêt des cours est fixé au jeudi 18/05/2023 ce qui fait 14 semaines d'enseignement.

2-1- Emplois du temps et affectations

Après plusieurs réunions de coordinations pour la répartition des locaux pédagogiques, la confection des emplois du temps a été finalisée pour tous les départements de la faculté SNV le jeudi 26/01/2023. L'affichage s'est fait à partir du dimanche 29/01/2023 sur la totalité des supports de diffusion de l'information dont nous disposons (courrier électronique aux enseignants et délégués étudiants, site web et réseaux sociaux). En parallèle, l'occupation nominative des locaux pédagogiques utilisés a été affichée devant chaque salle et amphi utilisé par notre faculté. À notre connaissance, tous les emplois du temps sont opérationnels. Aucun chevauchement n'est à signaler.

En ce qui concerne les affectations, pour la faculté SNV, elles sont établies annuellement au début de l'année universitaire et connues des instances pédagogiques et administratifs de la faculté ainsi que de l'enseignant concerné. Néanmoins, pour ce semestre, des réajustements des affectations ont été faits pour répondre au départ en retraite de nombreux enseignants ainsi que la mise en place, à partir de ce semestre, de l'EAD des matières transversales.

À notre connaissance, et après avoir fait le point avec les responsables pédagogiques des parcours Licence et Master de notre faculté, toutes les matières des unités d'enseignement fondamentales, méthodologie, découvertes et transversales sont couvertes.

2-2- Organisation de la première session des comités pédagogiques du deuxième semestre

Un appel à l'organisation de la première session des comités pédagogiques du deuxième semestre a été lancé par monsieur le Doyen lors de la tenue du conseil d'administration de la faculté N°17 datant du mercredi 08/02/2023. Cette première session vise à l'évaluation du démarrage des enseignements du deuxième semestre de l'année universitaire 2022-2023 et de la clôture des activités pédagogiques du premier semestre.

Après avoir lancé cet appel, et jusqu'à la date de la tenue de ce conseil pédagogique, nous avons reçu les procès-verbaux de 13 parcours Licence et de 19 parcours Master. Nous avons prié nos collègues n'ayant pas encore organisé ou transmis les PV de ces rencontres de le faire dans les meilleurs délais. La lecture des PV réceptionnés rapporte un démarrage des activités pédagogiques du deuxième semestre dans les meilleures conditions. Aucun problème majeur n'est à signaler.

**Synthèse des réunions des équipes de formations des parcours Licences et Master de la faculté SNV
Deuxième semestre de l'année universitaire 2022-2023**

Parcours Licence : 14 parcours

Filière	Parcours Licence	Nombre de réunions	1^{ière} session
	Sciences de la Nature et de la Vie (Socle commun L1)		
Sciences Biologiques	Sciences Biologiques (Socle commun L2)		
	Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	01	Samedi 18/02/2023
	Biochimie	01	Dimanche 12/02/2023
	Bioinformatique	01	Dimanche 19/02/2023
	Biologie Cellulaire et Moléculaire	01	Dimanche 19/02/2023
	Biologie et Physiologie Végétale	01	Jeudi 02/02/2023
	Entomologie	01	Jeudi 16/02/2023
	Génétique		
	Immunologie	01	Jeudi 16/02/2023
	Microbiologie	01	Lundi 06/02/2023
	Toxicologie	01	Lundi 13/02/2023
Biotechnologies	Biotechnologies (Socle commun L2)		
	Biotechnologie et Génomique Végétale	01	Mardi 31/01/2023
	Biotechnologie Microbienne	01	Jeudi 16/02/2023
Écologie et Environnement	Écologie et Environnement (Socle commun L2)		
	Écologie et Environnement		
	Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L1)	01	Mercredi 01/02/2023
	Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L2)	01	Mercredi 01/02/2023
		13	13

(P) : Professionnalisante

(م) : مهني

Parcours Master : 20 parcours

Filière	Parcours Master	Nombre de réunions	1^{ère} session
Sciences Biologiques	Biochimie	01	Mercredi 15/02/2023
	Biochimie Appliquée	01	Mercredi 15/02/2023
	Biodiversité et physiologie végétale		
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	01	Jeudi 16/02/2023
	Biologie et physiologie de la reproduction	01	Jeudi 02/02/2023
	Biologie moléculaire des microorganismes	01	Jeudi 16/02/2023
	Génétique	01	Mercredi 15/02/2023
	Immunologie moléculaire cellulaire	01	Jeudi 16/02/2023
	Microbiologie appliquée	01	Mardi 07/02/2023
	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	01	Jeudi 16/02/2023
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	01	Dimanche 19/02/2023
Toxicologie	01	Lundi 13/02/2023	
Biotechnologies	Bio-informatique	01	Dimanche 19/02/2023
	Biotechnologie et contrôle qualité (P)	01	Jeudi 16/02/2023
	Biotechnologie et génomique végétale	01	Mardi 31/01/2023
	Mycologie et biotechnologie fongique	01	Mardi 07/02/2023
	Biotechnologie et thérapie	01	Jeudi 16/02/2023
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	01	Lundi 30/01/2023
	Écologie microbienne	01	Mardi 07/02/2023
	Protection des écosystèmes	01	Lundi 30/01/2023
		19	19

(P) : Professionnalisante

(م) : مهني

3- Lecture de l'arrêté N°171 du 09 février 2023

Nous avons procédé en présence des responsables pédagogiques à la lecture de l'arrêté N°171 du 09 février 2023 fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence, de Master, d'Ingénieur d'État et d'architecte ainsi que les modalités d'organisation, d'évaluation et de progression dans les études. Pour précision, ce texte réglementaire abroge les dispositions de l'arrêté N°992 du 01 août 2022.

Dans ce sens, et en amont de cette rencontre, nous avons demandé à nos responsables pédagogiques de procéder à une lecture détaillée de cet arrêté et de noter toutes les interrogations et points d'ombre afin d'en discuter, d'en débattre et d'apporter les éclaircissements nécessaires lors de cette rencontre. Plusieurs points ont été soulevés et débattus par l'audience. Des précisions ont été apportées :

- **Article 83** : les dispositions de cet arrêté N°171 ne concernent que les étudiants inscrits en Licence (L1) et en Master (M1) au titre de l'année universitaire 2022-2023. Pour les autres (L2, L3 et M2), ils sont soumis, pour cette année universitaire, aux dispositions des arrêtés 711 et 712 du 11 novembre 2011.
- **Article 19 à 22** : l'arrêté N°171 précise le caractère de la présence obligatoire aux séances de TD, TP et ateliers. Néanmoins, à aucun moment, il n'est mentionné le caractère obligatoire au cours. Il est important de signaler que ce texte de loi ne fait pas mention à l'exclusion de l'étudiant en cas de manquement d'assiduité. Mais il incombe à l'enseignant de tenir compte de l'assiduité de l'étudiant aux séances de TD et de TP dans la procédure de l'évaluation.
- **Article 21** : dans le cas d'une absence justifiée de l'étudiant à une séance de TD, TP, d'atelier ou d'une évaluation continue (interrogation écrite), l'étudiant bénéficie d'une séance de remplacement avant les examens semestriels.
- **Article 35 à 36** : l'affichage et la diffusion sur tous les supports du corrigé type de l'examen avec barème détaillé, ainsi que l'organisation d'une séance de consultation des copies d'examen revêt un caractère obligatoire. Ces dispositions ne concernent que les copies des examens de la session normale. Pour les examens de rattrapage, uniquement l'affichage du corrigé type de l'examen avec barème détaillé est obligatoire.

- **Article 54 :** dans cet article il est précisé que pour les étudiants en progression, la note prise en considération sera la meilleure note et non pas systématiquement celle de l'année en cours.
- **Article 55 et 60 :** dans cet article il est mentionné ce qui suit : « le cas d'échec à la session normale, l'étudiant peut participer aux contrôles de rattrapage des unités non acquises. Dans ce sens, l'étudiant garde les matières acquises et se présente aux rattrapages des matières non acquises ». **Notre lecture est que l'étudiant se présente au rattrapage uniquement des matières non acquises des unités non acquises du semestre non acquis.**
- **Article 60 :** un étudiant peut acquérir les 60 crédits requis pour le passage en deuxième année Master par la compensation entre les deux semestres du cursus de première année Master (S1 et S2).
- **Article 63 :** les soutenances des mémoires de Master peuvent être organisées en deux sessions ; une session normale, et une session de rattrapage pour les retardataires.

En parallèle de cette lecture de l'arrêté N°171, et pour éviter les malentendus que nous avons constatés l'année passée concernant les étudiants redoublants et l'introduction de leurs notes sur la plateforme PROGRES, nous avons précisé encore une fois aux responsables pédagogiques que : **un étudiant redoublant refait uniquement les matières non acquises des unités non acquises dans le semestre non acquis. Aussi, un étudiant redoublant qui a acquis le TP ou TD de la matière (moyenne TD ou TP égale ou supérieure à 10) ne le refait pas, même si la moyenne de la matière est inférieure à 10 (non acquise), même si ladite matière fait partie d'une unité non acquise.**

Il est important de mentionner que des précisions concernant les articles 55 et 60 de l'arrêté N°171 doivent être apportées par le conseil pédagogique de l'université dans les meilleurs délais, et ce pour d'assurer d'une application correcte et homogène des dispositions de cet arrêté au niveau de toutes les formations de l'université

Constantine 1.

4- Mise en place de l'EAD des matières transversales

Dans le cadre de l'application des directives de la tutelle visant à l'enseignement à distance (EAD) des matières transversales et ce à partir du deuxième semestre de l'année universitaire 2022-2023, après la tenue d'un conseil spécial de la pédagogie de l'université Constantine 1 le dimanche 08 janvier 2023 au niveau du 17^{ème} de la tour administrative dont l'ordre du jour a porté sur les EAD des unités transversales en l'occurrence, dans le respect de la feuille de route ainsi que le guide méthodologique établis et transmis par Dr. BELHANI Ahmed, le responsable de la commission nationale de l'EAD (CNEAD), sur recommandation de messieurs le Doyen, du vice-doyen chargé de la pédagogie et de monsieur le responsable du Domaine SNV, nous avons provoqué la tenue d'un conseil pédagogique extraordinaire, restreint, de la faculté SNV le mardi 10 janvier 2023 à 09h30 au niveau de la salle des réunions de la faculté, et ce pour discuter des modalités de mise en place pour de l'EAD des matières transversales via la plateforme Moodle au niveau des parcours Licence et Master de notre faculté. Étaient conviés à cette réunion : le Doyen, le vice Doyen en charge de la pédagogie, le responsable du Domaine SNV, les chefs de départements adjoints chargés de la pédagogie, Dr BOUHALLOUF Habiba et Dr MOURI Fouzia, toutes deux désignés comme représentants du CNEAD au niveau de notre faculté. Étaient invités également à cette rencontre notre webmaster, ainsi qu'un ingénieur informatique de notre faculté. Lors de cette rencontre, nous avons procédé à ce qui suit :

- Lecture de la feuille de route ainsi que le guide méthodologique établi et transmis par la CNEAD,
- Recensement des matières transversales enseignées dans les parcours Licence et Master,
- Recensement des enseignants affiliés à notre faculté ayant suivi la formation E-Learning,
- Désignation des commissions pour la mutualisation des contenus pour les matières transversales qui seront enseignées en mode EAD pour ce deuxième semestre,
- Perspectives et actions à entreprendre prochainement.

Pour rappel, notre faculté compte un socle commun SNV L1, 3 socles communs L2 (sciences biologiques, biotechnologies, écologie et environnement), 14 parcours Licence et 20 parcours Master. Le nombre de matières transversales à enseigner est réparti comme suit :

Niveau	Semestre	Nombre de matières transversales
Licence 1 SNV (Socle commun)	S1	01
	S2	01
Licence 1 GDTV (Licence FRN)	S1	02
	S2	02
Licence 2 Sciences Biologiques (Socle commun)	S3	01
	S4	01
Licence 2 Biotechnologies (Socle commun)	S3	01
	S4	01
Licence 2 Écologie et Environnement (Socle commun)	S3	01
	S4	01
Licence 2 GDTV (Licence FRN)	S3	03
	S4	03
Licence 3	S5	15
	S6	16
Master	S1	20
	S2	22
	S3	25
		116

Il est à signaler que ce nombre total des matières transversales à enseigner au niveau de la faculté SNV s'élève à 116. Néanmoins, plusieurs matières transversales sont enseignées dans plusieurs parcours différents. À titre d'exemple, les matières : communication (S1), législation (S2) et entrepreneuriat (S3) sont enseignées dans tous les parcours Master du Domaine SNV (après harmonisation des formations Master en 2016). La situation est légèrement plus compliquée en Licence 3 où il y'a une grande hétérogénéité des matières transversales enseignées (cela est dû au fait que l'opération de mise en conformité des parcours Licence lancée en 2018 n'a pas abouti). En procédant à une mutualisation des contenus pédagogiques des matières transversales enseignées au niveau de la faculté SNV, le nombre peut-être réduit à 30 matières.

Avant de se lancer dans la mise en place d'un tel dispositif d'EAD, il est nécessaire d'avoir au préalable une idée sur les ressources humaines disponibles au niveau de la faculté capable de prendre en charge cette opération. Dans ce sens, nous nous sommes employés à recenser les enseignants permanents affiliés à la faculté SNV ayant suivi la formation E-learning qui est actuellement dispensée systématiquement à tous les enseignants nouvellement recrutés.

Département	Grade					Total	Enseignants formés en E-learning	
	MA(B)	MA(A)	MC(B)	MC(A)	Prof			
Biochimie-Biologie Cellulaire et Moléculaire	05	04	17	10	08	44	15	34,09%
Biologie Animale	01	11	20	14	17	63	10	15,87%
Biologie Appliquée	01	04	18	13	03	39	37	94,87%
Biologie et Écologie Végétale	01	04	16	06	12	39	07	17,95%
Microbiologie	02	11	10	07	06	36	09	25%
	10	34	81	40	46	221	78	35,29%

Les données recueillies indiquent que sur les 221 enseignants permanents en activité affiliés à la faculté SNV, 78 ont suivi la formation E-Learning, ce qui fait un taux relativement satisfaisant de 35,29%. Néanmoins, ces statistiques ont révélé une forte hétérogénéité entre les différents départements. La proportion la plus basse d'enseignants ayant suivi la formation E-Learning est enregistrée au niveau du département de Biologie Animale (15,87%), alors que la plus élevée est constatée au niveau du département de Biologie Appliquée (94,87%). Dans ce sens, la mutualisation des ressources humaines entre les départements est nécessaire pour réussir cette opération et atteindre une couverture optimale des matières transversales par des enseignants formés à l'utilisation de la plateforme Moodle.

Au préalable également à la mise en place de ce dispositif d'enseignement, nous avons dégagé une commission au niveau de la faculté SNV à cet effet. Ladite commission est composée d'une instance administrative composée de deux coordinateurs (doyen et vice-doyen chargé de la pédagogie) et de six membres (les chefs de départements adjoints chargés de la pédagogie), d'une instance pédagogique (responsable du Domaine SNV assurant la coordination entre les responsables pédagogiques de spécialités), de deux responsables du service technique chargé de la plateforme Moodle, ainsi que de deux membres assurant le soutien logistique nécessaire à l'installation et équipement des espaces de travail.

Les responsables des matières concernées seront saisis par les chefs de départements adjoints chargés de la pédagogie afin de procéder, comme cela est indiqué dans la feuille de route du CNEAD, lors des rencontres entre les enseignants intervenants, à la mise en place des contenus des matières à mutualiser et la désignation d'un responsable pour chaque matière et d'un calendrier. En fait, la problématique de mutualisation ne se pose pas pour les matières transversales de la première et deuxième année du tronc commun de Biologie (le même programme, assuré par le même enseignant). Cette notion de mutualisation des contenus pédagogique prend tout son sens lorsqu'il s'agit des niveaux de formations Licence 3, Master 1 et Master 2. En effet, et à titre d'exemple, la matière législation est enseignée pour les 20 formations Master 1 que compte la faculté SNV. Ces formations ayant des profils de spécialisation pédagogiques et scientifiques très hétérogènes.

Un travail de mutualisation pour mettre en place un contenu pédagogique de la matière transversale en question qui sera adéquat pour toutes les formations Master de faculté s'avère nécessaire. Dans ce sens, pour la matière législation (destinée aux Master 1), ainsi que la matière anglais scientifique (destinée aux Licence 3), des sous-commissions composées d'enseignants chargés d'enseigner lesdites matières et qui sont formés à l'usage de la plateforme E-Learning seront constitués. Ces commissions auront pour objectifs premiers de concevoir un programme pédagogique pour ces matières tenant compte des spécificités pédagogiques et scientifiques des formations concernées. Il est possible pour ces matières de concevoir une ossature commune à toutes les spécialités, et en laissant des parties de cours (particulièrement celles correspondantes au travail personnel de l'étudiant) avec un contenu spécifique à chaque formation. La conception d'un programme pédagogique adéquat pour ces matières dont le contenu sera mutualisé relève des prérogatives des enseignants responsables de ces matières, qui, si besoin, peuvent solliciter la contribution des responsables pédagogiques des formations concernées.

Suite à la concertation avec les membres de la commission désignée pour prendre en charge la mise en place des EAD transversales au niveau de notre faculté, plusieurs opérations à court et moyen termes sont à entreprendre ;

- Entamer le travail de mutualisation des contenus pédagogiques pour des matières transversales qui seront enseignées en EAD dès le premier semestre de l'année universitaire 2023-2024 : Biostatistique (Licence 3), Bioinformatique (Licence 3), Communication (Master 1) et Entrepreneuriat (Master 2).

- Pour les autres matières transversales, à contenu spécifique, dont la mutualisation du contenu pédagogique est impossible, il est impératif également que toutes ces matières soient couvertes par des enseignants permanents ayant suivi la formation E-Learning et enseignées systématiquement et exclusivement en EAD via la plateforme de téléenseignement Moodle. Les chefs de départements ainsi que les responsables pédagogiques des parcours Licence et Master doivent veiller à cela lors de la mise en place des affectations pour l'année universitaire 2023-2024.
- Sensibiliser nos étudiants à l'intérêt de la mise en place des EAD qui vont grandement faciliter le parcours de l'étudiant en limitant le temps alloué aux activités pédagogiques présentielles durant son cursus universitaire. Il est utile de rappeler que l'un des points faibles des EAD que nous relevés lors de la pandémie de la Covid19 était la très faible interactivité des étudiants sur la plateforme.
- Des interrogations ont été soulevées quant aux modalités pour comptabiliser le volume horaire des EAD dans la charge de l'enseignant, et comment cela doit figurer dans son affectation pédagogique. Des précisions doivent être apportées prochainement.

5- Application de l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022

Dans le cadre de l'application de l'arrêté ministériel N°1275 datant du 27 septembre 2022 et portant sur le mécanisme « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet », et dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, qui vise la valorisation des travaux, et des projets entrepris par les étudiants à travers le mécanisme : « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet », et suite à la tenue de deux rencontres au niveau de l'université Constantine 1 :

- La première, avec des représentants de la commission nationale de coordination et de suivi de l'innovation désignée par la tutelle, et qui a eu lieu le lundi 31/10/2022 au niveau de l'auditorium Ahmed Seddik Ben Yahia,
- La deuxième, sous la forme d'une journée d'information au profit des responsables pédagogiques et des délégués étudiants, animée par les membres de la commission locale de l'université Constantine 1 chargée de la coordination et du suivi de l'innovation, et qui s'est tenue jeudi 10/11/2022 au niveau du campus 500 places Tedjini Haddam.

Sur recommandation de messieurs le Doyen, du vice-doyen chargé de la pédagogie et de monsieur le responsable du Domaine SNV, nous avons provoqué la tenue d'un conseil pédagogique extraordinaire de la faculté SNV le dimanche 20/11/2022, et ce pour discuter les modalités d'application de l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022 au niveau des parcours Licence et Master de notre faculté. Nous avons tenu également à inviter Dr BELLIL Inès, la responsable de l'incubateur de l'université Constantine 1, et ce afin d'enrichir les débats, lever des ambiguïtés et de répondre aux questions posées par l'audience. Lors de cette rencontre, nous avons développé les points suivant :

- Lecture par monsieur le Doyen de l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022 portant sur le mécanisme « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet ».
- Explications et éclaircissements sur les modalités de mise en œuvre au niveau des formations Licence et Master de la faculté SNV de la politique du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, qui vise la valorisation des travaux, et des projets entrepris par les étudiants à travers le mécanisme : « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet », conformément à l'arrêté ministériel cité en référence.
- Mise en place et mission des commissions au sein de la faculté SNV pour la coordination et le suivi de l'innovation (une par département, et une au niveau de la faculté).
- Modalités pratiques de réalisation des mémoires de fin de cycle Licence PPE et Master dans le format de projet innovant « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet » : proposition des équipes de formations (concertation faite en amont dans le cadre de la deuxième session des comités pédagogiques).

Une fois les modalités de mise en place de ce dispositif expliquées et que les commissions en charge de cette opération mis en place, après plusieurs rencontres de vulgarisation auprès de nos étudiants, nous avons procédé au recensement des mémoires de fin de cycle Licence PPE et Master organisés dans au format de projet innovant « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet ».

En résumé, nous avons 12 projets PPE répartis sur deux parcours Licence et 38 mémoires de Master répartis sur 11 parcours Master (voir tableau ci-après).

Filière	Parcours Licence	Nombre
Sciences Biologiques	Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	7
Biotechnologies	Biotechnologie et Génomique Végétale	5
TOTAL		12
Filière	Parcours Master	Nombre
Sciences Biologiques	Biochimie	3
	Biodiversité et physiologie végétale	4
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	3
	Biologie et physiologie de la reproduction	2
	Biologie moléculaire des microorganismes	1
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	1
	Toxicologie	1
Biotechnologies	Bio-informatique	9
	Biotechnologie et génomique végétale	3
	Mycologie et biotechnologie fongique	5
	Biotechnologie et biothérapie	6
TOTAL		38

Il est à préciser que pour l'année universitaire 2022-2023, au niveau de la faculté SNV, nous avons

- Deux sur les trois parcours Licence avec des mémoires de fin de cycle PPE ont opté pour des mémoires sous un format en application l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022. Sur les 55 PPE Licence, 12 (21,82%) sont au format « un diplôme, une startup ».
- Onze sur les dix-neuf parcours Master ont organisé des mémoires de fin de cycle sous un format en application l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022. Sur les 404 mémoires de Master, 38 (9,41%) sont au format « un diplôme, une startup ».

Nous espérons voir l'année prochaine la proportion des mémoires de fin de cycle PPE Licence et de Master dépasser les 50%. Un travail de sensibilisation à l'importance de ce dispositif devra être mené auprès de nos étudiants par les membres des commissions installées à cet effet, ainsi que par les responsables pédagogiques et les équipes de formations.

6- État d'avancement des mémoires de Master et Licence (PPE)

En vue de l'importance de cette activité pédagogique délicate, nous avons pris en charge l'opération de l'encadrement des mémoires de fin de cycle Master et Licence (PPE) dès le début de cette année universitaire. Lors des deux derniers conseils pédagogiques de la faculté SNV (N°01 datant du 12/10/2022 et N°02 datant du 20/11/2022), dans le cadre de l'organisation de cette opération, nous avons demandé aux responsables pédagogiques en concertation avec leurs chefs de départements respectifs, d'établir une fiche d'encadrement pour chaque parcours. Cette fiche doit comporter plusieurs informations : la répartition des étudiants sur les encadreurs, les thématiques de recherches proposées par chaque encadreur, ainsi que les modalités de réalisation du mémoire : théorique, avec un volet pratique (partie pratique prise en charge dans un laboratoire de pédagogie et/ou de recherche, ou dans un milieu socio-professionnel), sous forme d'un projet professionnel de l'étudiant (format « un diplôme, une startup ») ou d'autres modalités jugées adéquates par l'équipe de formation.

Après avoir accusé réception de toutes les fiches d'encadrement pour les formations concernées (3 parcours Licence et 19 parcours Master), nous avons à gérer pour cette année universitaire l'encadrement de **55 projets PPE Licence (pour 169 étudiants) et de 404 mémoires de fin de cycle Master (pour 891 étudiants).**

Parcours Licence	Nombre de projets de mémoires
Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	07
Bioinformatique	22
Biotechnologie et Génomique Végétale	26
	55

Parcours Master	Nombre de projets de mémoires
Biochimie	44
Biochimie Appliquée	52
Biodiversité et physiologie végétale	34
Bioindustries, analyse et contrôle (P)	15
Bioinformatique	11
Biologie et contrôle des populations d'insectes	26
Biologie et physiologie de la reproduction	21
Biologie moléculaire des microorganismes	23
Génétique	23

Immunologie moléculaire cellulaire	34
Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	09
Physiologie cellulaire et physiopathologie	11
Toxicologie	22
Biotechnologie et génomique végétale	11
Mycologie et biotechnologie fongique	24
Biotechnologie et biothérapie	09
Écologie fondamentale et appliquée	13
Écologie microbienne	14
Protection des écosystèmes	08
	404

Lors de cette rencontre, nous avons demandé aux responsables pédagogiques des parcours concernés, de prendre contact avec leurs encadreurs respectifs pour s'assurer du démarrage et de l'état d'avancement dans la réalisation du mémoire de fin de cycle. Tous les problèmes rencontrés doivent être relevés et réglés, en accord avec les chefs de départements. Aussi, nous avons précisé en amont que les encadreurs désireux de réaliser le volet pratique du mémoire de fin de cycle au niveau des laboratoires de pédagogie sont priés de se rapprocher dans les meilleurs délais de leurs chefs de départements respectifs afin de pouvoir leur octroyer un local approprié tout en prenant en considération la programmation des TP et ateliers pour le deuxième semestre au niveau des laboratoires de pédagogie.

Il a été rappelé aux responsables pédagogiques que les évaluations des mémoires de fin de cycle Licence (PPE) et Master auront lieu **du samedi 18/06/2023 au jeudi 30/06/2023**.

7- Plateforme PROGRES

Dans le respect des instructions de la tutelle, pour cette année universitaire, la saisie des notes et les délibérations ont été réalisées exclusivement sur la plateforme PROGRES. Les enseignants de la faculté SNV ont totalement adhéré à cette démarche qui facilite de manière significative la gestion de cette opération pour les enseignants, les responsables pédagogiques, ainsi que les services de pédagogie des départements. Les préjurys ainsi que les procès-verbaux des délibérations ont été établis sur cette plateforme et imprimés pour vérifications et validation par les équipes de formations lors de la tenue des délibérations.

Aussi, et après avoir vérifié l'état des effectifs, il s'est avéré que la situation des 5532 étudiants régulièrement inscrits au titre de l'année universitaire 2022-2023 est parfaitement régularisée sur la plateforme PROGRES.

Il est à rappeler que la situation d'une de nos formations Licence sur la plateforme PROGRES demeure problématique, et ce malgré le fait que le problème a été signalé aux instances concernées à maintes reprises. Ce problème concerne la formation Licence professionnalisante : Gestion durable, traitement et valorisation des déchets habilitée par l'arrêté N°752 du 26/08/2018. Il s'agit d'une formation à recrutement national (FRN) domiciliée au sein du département de Biologie et écologie végétale. En effet, pour cette formation, les étudiants inscrits en première année Licence au titre de l'année universitaire 2021-2022 (et qui sont maintenant en deuxième année) figurent sur la plateforme PROGRES dans une offre de formation sous l'intitulé « ÉCOLOGIE ET ENVIRONNEMENT (Socle commun) au lieu de figurer sous l'intitulé exact de la formation. De plus, les étudiants qui ont été inscrits dans cette formation (Gestion durable, traitement et valorisation des déchets) au titre de l'année universitaire 2019-2020 figurent dans cette plateforme dans la formation correspondante avec le bon intitulé. D'ailleurs, ces étudiants ont eu leurs diplômes de fin d'année Licence en juillet 2022 de manière normale et leurs situations sont parfaitement en règle sur la plateforme. Depuis le début de cette année universitaire 2021-2022, et après avoir constaté ce problème, nous l'avons signalé à maintes reprises à toutes les structures concernées. Malheureusement, jusqu'à présent, aucune solution n'a été trouvée. Notre inquiétude est que, si le problème persiste, ces étudiants auront un problème avec leurs diplômes et relevés de notes. Il est à préciser que ce problème ne concerne pas les étudiants inscrits en première année dans cette formation au titre de l'année universitaire 2022-2023 et qui figurent sous la bonne appellation.

Le conseil pédagogique de la faculté a été informé de l'installation d'une cellule PROGRES au niveau de notre faculté. Cette démarche a été accueillie très favorablement par nos collègues. Désormais, il faudra s'orienter vers cette cellule pour tous les problèmes liés à l'utilisation de la plateforme. Les noms et coordonnées des membres de cette cellule seront transmis dans les meilleurs délais aux responsables pédagogiques et administratifs de la faculté afin de faciliter les échanges. Aussi, nous nous permettons de proposer à cette cellule la création d'une adresse électronique qui sera transmise à tous les membres de la faculté (enseignants et responsables) et qui sera utilisée pour adresser toutes les interrogations qui se posent concernant l'usage de cette plateforme ainsi que les problèmes rencontrés.

8- Divers

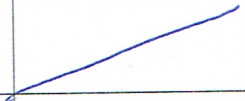
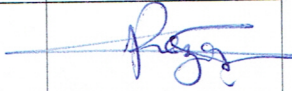

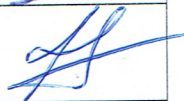
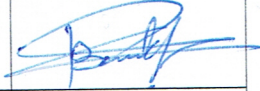


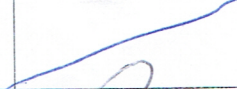
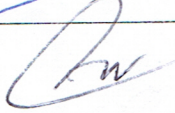


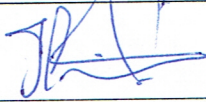

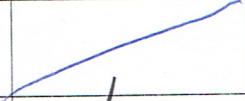
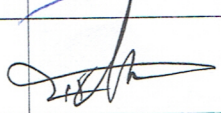
- Le conseil pédagogique de la faculté SNV a pris acte de la démission de Dr GANA Mohamed du poste de responsable pédagogique du parcours Licence Écologie et Environnement.
- Les responsables pédagogiques demandent l'application de la réglementation en vigueur concernant les contrôles de rattrapages. En effet, selon l'article 28 de l'arrêté N°171, les contrôles de rattrapages doivent être programmés après les délibérations annuelles globales. Cela permet de tenir compte de la compensation entre semestres (niveaux L1, L2, L3 et M1), réduisant ainsi le nombre d'étudiants concernés par les rattrapages, et facilitant l'organisation des opérations de délibération sur la plateforme PROGRES.
- Le problème des étudiants en abandon a été posé. Pour rappel, et selon l'article 10 de l'arrêté N°171, la déclaration d'un étudiant en abandon se fait par le chef de département sur la base du procès-verbal du comité pédagogique établi par l'équipe de formation. La déclaration d'un étudiant en abandon est semestrielle (peut se faire en S2). Il a été demandé aux responsables pédagogiques de mentionner systématiquement dans les procès-verbaux des comités pédagogiques les étudiants qui ne se présentent à aucun cours, TD, TP ou évaluation continue, et ce avant le début des examens semestriels.
- Certains responsables pédagogiques ont posé le problème lié à l'occupation de la salle internet (étudiants), et au fait que l'occupation affichée ne correspond pas à l'occupation réel de ce local pédagogique commun à toute la faculté.
- Des responsables pédagogiques ont posé le problème de l'absence, parfois répétée, de plusieurs enseignants aux comités pédagogiques. Il a été demandé aux responsables pédagogiques d'établir à chaque rencontre un procès-verbal nominatif de présence des enseignants de l'équipe de formation et de mentionner sur ce PV les enseignants absents (ainsi que ceux dont l'absence est dûment justifiée). Ce PV devra par la suite être transmis systématiquement au chef de département ainsi qu'à monsieur le vice-doyen chargé de la pédagogie pour prendre toutes les mesures nécessaires que prévoit la réglementation en vigueur à ce sujet.

La séance a été levée à 11h54...

**Le vice-doyen chargé de la pédagogie
Dr MEDJROUBI Mohamed Larbi**

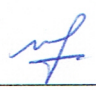
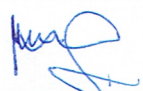
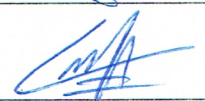


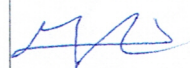
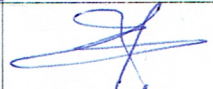


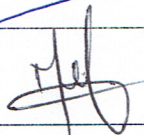
**Le responsable du domaine SNV
Dr REZGOUN Mohamed Larbi**

Procès-verbal de présence des responsables pédagogiques
Conseil Pédagogique N°04 de la faculté SNV (lundi 20/02/2023)

Nom et Prénom	Responsabilité	Émargement
Excusé	Doyen de la Faculté SNV	
MEDJROUBI	Vice Doyen Pédagogie - Faculté SNV	4
REZGOUN Mohamed Ladji	Domaine SNV	
KELLOU, Kamel	Filière Biotechnologies	
ARFA AMT	Filière Écologie et Environnement	
BOULSAÏD Redouane	Filière Sciences Biologiques	
Betima Seno Imene	Licence Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	
MOKRANI El Hassen	Licence Biochimie	
Excusé	Licence Bioinformatique	
Dahmani Dalila Bris	Licence Biologie Cellulaire et Moléculaire	
Zoghman Mevlam	Licence Biologie et Physiologie Végétale	
Mouelkef Adm	Licence Biotéchnologie et Génomique Végétale	
Zitouni Hind	Licence Biotechnologie Microbienne	
	Licence Écologie et Environnement	
BRAHIM-BOUNAB Hayette	Licence Entomologie	


	Licence Gestion durable, traitement et valorisation déchets (P)	
	Licence Génétique	
HECHTIC <i>Chahig</i>	Licence Immunologie	<i>[Signature]</i>
<i>OULHI Lamia</i>	Licence Microbiologie	<i>[Signature]</i>
<i>BOUBEK Riassim</i>	Licence Toxicologie	<i>[Signature]</i>
<i>BENNAMOUN</i> <i>Leila</i>	Master Biochimie	<i>[Signature]</i>
	Master Biochimie Appliquée	
	Master Biodiversité et physiologie végétale	
<i>Amine EHERBOUY</i>	Master Bio-informatique	<i>[Signature]</i>
<i>CHAIB Anatef</i>	Master Biologie et contrôle des populations d'insectes	<i>[Signature]</i>
<i>ZECHAD Nadin.</i>	Master Biologie et physiologie de la reproduction	<i>[Signature]</i>
<i>A. Daffri</i>	Master Biologie moléculaire des microorganismes	<i>[Signature]</i>
<i>Adjerrud Mousa</i>	Master Biotechnologie et biothérapie	<i>[Signature]</i>
<i>Excusé</i>	Master Biotechnologie et contrôle qualité (P)	
<i>TETAGOUT</i> <i>Mahmoud</i>	Master Biotechnologie et génomique végétale	<i>[Signature]</i>
<i>TOUATI Laid</i>	Master Écologie fondamentale et appliquée	<i>[Signature]</i>
<i>CHABBI Rabah</i>	Master Écologie microbienne	<i>[Signature]</i>
<i>GEDRAI Khouma</i>	Master Génétique	<i>[Signature]</i>
<i>ARIBI Bouthayna</i>	Master Immunologie moléculaire cellulaire	<i>[Signature]</i>

[Large signature]

Boukhrouf. R	Master Microbiologie appliquée	
Benhardj Asma	Master Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	
MEZIANI MERIEM	Master Mycologie et biotechnologie fongique	
OUNIS LEYLA	Master Physiologie cellulaire et physiopathologie	
/	Master Protection des écosystèmes	/
ZAMA Djamila	Master Toxicologie	
MECIB Y.	Chef de département Biochimie-BCM	
/	Adjoint en charge de la pédagogie Biochimie-BCM	/
Excusé	Chef de département Biologie Animale	/
BENDJABALLAH Mohamed	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Animale	
Excusé	Chef de département Biologie Appliquée	/
Amira GHERBOUY	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Appliquée	
Excusé	Chef de département Biologie Végétale et Écologie	/
MOUELLEF Adm	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Végétale et Écologie	
Excusée	Chef de département Microbiologie	/
MEGHNOUS OUISSEM	Adjoint en charge de la pédagogie Microbiologie	
/	Responsable du tronc commun de Biologie	/
/	/	/

Constantine le 20/02/2023

Le responsable du Domaine SNV


 مسؤول ميدان التكوين
 ع . ط . ح